

## Introduction

Il est important de spécifier que dans le cadre de cette commission parlementaire, les partenaires du RSF « Réseau sans fluor » se sont concertés pour que la somme de leurs mémoires couvre tous les aspects du dossier. Lors de la commission parlementaire, il est important stratégiquement que le premier partenaire du RSF qui se présentera devant les commissaires leur signale ce choix, en livrant d'entrée de jeu le petit texte suivant :

***« Avant de vous livrer notre mémoire, il est important de vous mentionner que La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau Eau Secours! adhère au « Réseau sans fluor » qui est constitué de l'ensemble des personnes, comités, groupes et organismes donc l'objectif commun est que la présente commission parlementaire statue sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable. Dans le cadre de cette commission, vous pouvez considérer que la somme des mémoires des participants au « Réseau sans fluor » présente l'ensemble des aspects scientifiques, éthiques, légaux, sanitaires, économiques et sociaux de la fluoration ».***

Ultérieurement, chaque partenaire qui présentera son mémoire devra simplement ajouter la phrase : ***« Nous sommes un des membres du Réseau sans fluor »*** à la fin de son mot d'introduction.

**La fluoration de l'eau potable**  
**Une mesure de plus en plus contestée**

**Présenté par La Coalition Eau Secours!**

À

**La Commission de la santé et des services sociaux**

**Par : Martine Chatelain, présidente**  
**Jean-Yves McGee comité, de coordination**

**22 avril 2013**

## Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'organisme	3
Résumé du mémoire	3
Implication de la Coalition <i>Eau Secours!</i> dans le dossier de la fluoration	4
Information et sensibilisation	5
Eau Secours! interpellée par les citoyen(ne)s	6
Suivi politique	7
La contestation s'accroît	8
La fluoration, un dossier d'envergure internationale	8
Conclusion	9
Recommandations	9
Annexe 1, Lettre au maire Labeaume	
Annexe 2, Communiqué Gatineau	
Annexe 3, Résumé de la position d'Eau Secours! à la commission de Gatineau sur le fluor	
Annexe 4, Lettre à la commission de l'environnement de Longueuil	
Annexe 5, Lettre à la Mairesse de la ville de Lévis	
Annexe 6, Lettre de félicitations au maire de Sainte-Marie	
Annexe 7, « POUR UNE EAU SANS FLUOR »	
Annexe 8, 9, 10, 11 Affichettes pour kiosques	
Annexe 12, Affiche « Non au fluor dans l'eau / Zéro fluor = Zéro risque	
Annexe 13, Vignette pour le site internet	
Annexe 14, Organisation de soirées d'information	
Annexe 15, Publication d'articles	
Annexe 16, 17, 18, 19, 20 Émission de communiqués	
Annexe 21, 22, 23 Exemple d'une demande d'accès à l'information	
Annexe 24, Moratoire décrété par la ville de Mont-Joli	
Annexe 25, Commission parlementaire sur la question du fluor	
Annexe 26, Article du programme du PQ	
Annexe 27, Bilan des engagements élections 2012	
Annexe 28, Engagements du PQ	
Annexe 29, Liste des 63 municipalités	
Annexe 30, 31 Deux exemples de résolutions	
Annexe 32, Situation de la fluoration au Québec et au Canada	
Annexe 33, L'OMS et la fluoration	
Annexe 34, Déclarations officielles sur la fluoration dans les pays européens	
Annexe 35, Liste des experts scientifiques	

## **Introduction**

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau *Eau Secours!* remercie la commission de lui permette d'exprimer son opposition à la fluoration de l'eau potable. Son mémoire porte sur le rôle qu'elle a joué et joue encore dans ce dossier controversé ; il s'attarde à mettre en évidence la légitimité de ses revendications.

## **Présentation de l'organisme**

La Coalition a été fondée en mars 1997 suite à la lutte citoyenne qui a permis de contrer la privatisation des services d'eau de la ville de Montréal. L'organisme est constitué de 1708 membres individuels, de 266 groupes (dont 47 nationaux) et de 87 Porteurs et Porteuses d'eau dont la notoriété est mise au service de la cause de l'eau. Ainsi, le nombre de personnes pouvant être rejointes par la Coalition *Eau Secours!* est supérieur à 1,5 million. La Coalition est identifiée comme un organisme de défense des droits et, à ce titre, elle est de toutes les luttes citoyennes qui touchent l'eau et sa gestion responsable, tant au niveau municipal que provincial.

Depuis sa naissance, elle n'a cessé de s'impliquer dans les dossiers dans lesquels la gestion de l'eau est en cause ; celui de la fluoration est actuellement un de ses dossiers prioritaires.

## **Résumé du mémoire**

L'aspect purement scientifique de la fluoration sera traité par les experts ; ici, nous abordons spécifiquement la question de la contestation, qui croît à mesure que la population concernée est informée. La Coalition est très présente dans toutes les démarches citoyennes visant à mettre un terme à cette pratique qu'elle juge inappropriée et dangereuse.

Les citoyen(ne)s sont les premiers concernés par la fluoration, ils sont en droit de la contester et de la refuser. Le peu de connaissances objectives qui leur sont transmises fait en sorte de créer des conflits entre eux et les autorités municipales, ainsi qu'avec les autorités gouvernementales, qui ont le mandat d'implanter la fluoration sur l'ensemble du territoire québécois ; voilà pourquoi la sensibilisation, par la production et la distribution de documentation ainsi que par l'organisation de séances d'information, constitue une partie importante de notre action comme organisme engagé dans la défense de leurs droits.

Loin de se résorber, l'opposition à la fluoration s'amplifie à mesure que des liens s'établissent entre les groupes de citoyens et les municipalités qui la mettent en doute. La pétition à l'origine de la présente commission parlementaire est la résultante d'un mouvement concerté qui dépasse largement le mécontentement d'un petit groupe de citoyens isolés dans leur municipalité. C'est des quatre coins de la province que provient maintenant la résistance ; la Coalition est interpellée par des citoyen(ne)s qui se regroupent et demandent son appui dans leurs démarches destinées à faire valoir leur droit à une eau exempte de produits chimiques indésirables. Cette contestation de la fluoration a également lieu dans le reste du Canada et au niveau international.

Ultimement, l'issue du dossier de la fluoration est de nature politique. Un des rôles de la Coalition *Eau Secours!* est donc de faire des représentations à ce niveau. À la lumière de faits documentés et d'arguments scientifiques basés sur une documentation abondante, et suite aux avis de plusieurs chercheurs, la Coalition a tiré la seule conclusion qui s'imposait à son questionnement au sujet de la fluoration : l'exigence de sa cessation rapide. Elle vous demande donc d'utiliser votre pouvoir pour régler cette question qui traîne depuis trop longtemps.

### **Implication de la Coalition *Eau Secours!* dans le dossier de la fluoration**

C'est en 2008 que, suite à de nombreuses demandes d'intervention provenant de ses membres, la Coalition *Eau Secours!* décide de s'impliquer dans le dossier de la fluoration. Elle engage une chercheuse pour produire un rapport sur la fluoration et son impact sur l'environnement. Les résultats de cette recherche indépendante la conduisent à prendre position contre la fluoration et à demander son interdiction. En tant qu'organisme national, elle a, depuis lors, suivi le dossier de près et est intervenue régulièrement auprès des élus municipaux et gouvernementaux pour faire valoir le point de vue de citoyens et citoyennes qui, comme elle, s'inquiètent des effets et risques associés à cette mesure controversée.

- C'est ainsi qu'en 2008 *Eau Secours!* supporte les citoyens de Québec dans leur lutte pour que cesse la fluoration de leur eau potable (réf Annexe 1, lettre au maire Labeaume).

- La même année, *Eau Secours!* fait pression sur la ville de Gatineau pour que la question soit débattue à l'échelle provinciale - il a fallu attendre la commission parlementaire actuelle pour qu'enfin notre demande soit entendue (réf. Annexe 2, communiqué Gatineau) -. En mars 2009, *Eau Secours!* dépose sa position à la commission de Gatineau sur la fluoration ; elle met en évidence l'inutilité d'ajouter des fluorures à l'eau potable, recommande l'adoption du principe de précaution, s'interroge sur la responsabilité légale de la ville et l'incidence de la fluoration sur la fluorose dentaire (réf. Annexe 3, Résumé de la position d'*Eau Secours!* à la commission de Gatineau sur le fluor).

- En 2009 également, dans une lettre envoyée à la vice-présidente de la Commission de l'environnement et de l'aménagement de l'agglomération de Longueuil, *Eau Secours!* félicite la municipalité de sa décision de ne pas fluorer l'eau potable, rappelant que le fluor est une substance toxique et que de nombreuses études scientifiques démontrent ses effets nocifs pour la santé et l'environnement (réf. Annexe 4, Lettre à la commission de l'environnement de Longueuil).

- La même année, une lettre est envoyée à la Mairesse de la ville de Lévis pour la sensibiliser à la fluoration et ses effets sur la santé des citoyennes, des citoyens et de leur environnement : « Le fluorure n'agit que s'il est en contact avec les dents et il n'est pas nécessaire de l'ingérer. Pourquoi fluorer 100% de l'eau potable lorsque moins de 1% de cette eau est bue ou utilisée pour l'alimentation? On connaît peu les conséquences de la bioaccumulation du fluor, un produit toxique, dans les organismes vivants et dans la nature... » (réf. Annexe 5, Lettre à la Mairesse de la ville de Lévis). La même lettre est envoyée aux maires des municipalités qui songent à fluorer leur eau potable (Sainte-Marie, Trois-Rivières, Richmond et Saguenay). Suite à cette lettre, la municipalité de Sainte-Marie

décide de ne pas aller de l'avant avec la fluoration (réf. Annexe 6, Lettre de félicitations au maire de Sainte-Marie).

### **Information et Sensibilisation**

Un des buts de la Coalition *Eau Secours!* est « ***l'amélioration des compétences citoyennes des citoyens*** ». Au cours des 15 années de notre présence dans l'espace public, nous avons toujours accordé une importance particulière à cette dimension. Que ce soit par la publication de brochures et de dépliants, par l'organisation de conférences ou de débats publics, par la production d'affiches ou de vignettes, par la formation par les pairs ou par la tenue de kiosques aux quatre coins de la province, les objectifs d'éducation, d'information et de sensibilisation ont toujours été à l'origine de nos démarches.

Nous avons été très actifs, informant et sensibilisant la population et les élus au sujet des méfaits de la fluoration, tout en promulguant les saines habitudes alimentaires et d'hygiène buccale comme solutions logiques et sans risque au problème de la carie dentaire.

Actions posées pour atteindre cet objectif :

- Production de deux dépliants, un en français et l'autre en anglais intitulés respectivement « POUR UNE EAU SANS FLUOR » <http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/depliant-fluor.pdf> et « NO FLUORIDE IN MY WATER »; <http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/dep-fluor-ang.pdf> ;
- Production d'une brochure (Réf. Annexe 7 « POUR UNE EAU SANS FLUOR » [http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/fluor\\_2010\\_final.pdf](http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/fluor_2010_final.pdf). En novembre 2010, une copie de cette brochure est envoyée à tous les maires et conseillers des villes fluorées, à tous les CRE du Québec, à L'UMQ, à FQM à toutes les ZIP, aux Comités environnement des Universités du Québec, à l'exécutif de l'Ordre des dentistes du Québec et à tous les groupes membres de la Coalition *Eau Secours!* ;
- Production d'affichettes servant à sensibiliser la population dans le cadre des nombreux kiosques que nous tenons lors de différents événements, de journées spéciales, de salons etc. (réf. Annexe 8, 9, 10, 11) ;
- Production d'une affiche 16 X 24 « NON AU FLUOR DANS L'EAU / ZÉRO FLUOR = ZÉRO RISQUE) (réf. Annexe 12) à la demande des citoyens de Mont-Joli ;
- Production de vignettes pour notre site internet (Annexe 13) ;
- Organisation de soirées d'information (réf. Annexe 14) ;
- Publication d'articles (réf. Annexe 15).

La population, n'a pas à subir la fluoration de l'eau potable dans sa municipalité qui, généralement, connaît peu ou pas du tout la question. D'où l'importance, comme nous réclamons depuis plusieurs années, d'un débat public afin que la population soit en mesure de porter un jugement sur la fluoration de l'eau.

### **La Coalition *Eau Secours!* interpellée par les citoyen(ne)s**

En tant qu'organisme en défense des droits, *Eau Secours!* a toujours été sensible et attentive aux demandes d'aide et de support qui lui viennent des citoyen(ne)s. Dans le cas de la fluoration, plusieurs citoyens de diverses municipalités ont fait appel à nous pour les conseiller et les accompagner dans leur lutte pour empêcher que leur eau soit fluorée, ou pour obtenir l'arrêt de la fluoration de leur eau. Que ce soit dans le cas de Châteauguay, de Mont-Joli ou de Richmond, nous avons répondu à l'appel, en mettant nos ressources au service des comités de citoyens. Nous avons toujours considéré que les luttes citoyennes devaient se faire sur le terrain, et par les citoyens ; il est cependant rassurant et encourageant pour eux de savoir qu'un organisme national les supporte et effectue parallèlement la même lutte au niveau national.

Les actions citoyennes se traduisent, entre autres, par la signature de pétitions. Les communiqués de presse et les lettres d'opinion font également partie des moyens d'exprimer ses opinions et de faire valoir ses droits. À notre avis, les citoyen(ne)s doivent pouvoir choisir, sans contrainte ni préjudice, de boire ou non de l'eau fluorée. Dans les faits, ce choix n'existe pas dans les municipalités où l'eau est fluorée. Quelle est la solution pour l'éviter aux bébés, aux gens souffrants d'allergies ou de diabète pour qui les fluorures sont contre-indiqués ? Qui contrôle les doses administrées en fonction de la quantité d'eau ingurgitée ? Pourtant, aucun médecin ne prescrit un médicament sans en préciser la fréquence et le dosage. La liberté de choix est donc, pour nous, un enjeu fondamental et incontestable de ce débat. *Eau Secours!* seconde les citoyens en suivant l'évolution du dossier de près et en faisant des interventions médiatiques (Réf. Annexe 16, 17, 18, 19, 20 Émission de communiqués).

La Coalition a également développé une expertise qui lui permet de monter un dossier bien étoffé sur l'état de la situation spécifique à une municipalité. Ses recherches se traduisent par des demandes d'accès à l'information (réf. Annexe 21, 22, 23, Exemple d'une demande dans le cas de la ville de Châteauguay).

La synergie développée entre les comités locaux et la Coalition engendre des résultats qui illustrent que le pouvoir citoyen est une réalité impossible à ignorer (réf. Annexe 24 Moratoire décrété par la ville de Mont-Joli, Annexe 25 Commission parlementaire sur la question du fluor).

### **Suivi politique**

**« Contribuer à une politique globale et intégrée de l'eau dans une perspective de santé des populations et des écosystèmes »** est un autre des objectifs de la Coalition. De nombreux arguments scientifiques contredisent la thèse selon laquelle les fluorures dans l'eau potable sont bénéfiques pour la santé publique et sans effet observable pour l'environnement, et nous réfutons fermement la position de l'Agence de la Santé publique, qui profite de son statut auprès du Ministère de la santé et des services sociaux pour imposer une mesure très contestée.

**« S'assurer que ce projet de politique soit soumis à l'ensemble des citoyens, pour être suivi d'un projet de loi avec réglementation et des outils de contrôle et d'évaluation »**

***conséquents ... et ... s'assurer que les enjeux, tant locaux, nationaux qu'internationaux soient exposés de façon transparente et limpide dans le cadre d'un véritable débat public***» font aussi partie de notre mission.

La démocratie exige un débat public qui permet à l'ensemble de la population du Québec de se prononcer sur la fluoruration comme méthode de traitement de la carie dentaire. Les municipalités sont très mal placées pour prendre une décision sur un sujet qui outrepassent leur compétence. Curieusement, au cours de toutes nos expériences, jamais un comité pro-fluoruration ne s'est formé pour faire contrepoids aux comités de citoyens inquiets qui refusent qu'on leur impose d'ingurgiter des fluorures quotidiennement, à leur corps défendant.

La Coalition *Eau Secours!* a déjà demandé à être entendue par les responsables du dossier à l'Agence de la Santé publique. En 2010, Martine Chatelain, actuelle présidente et Édith Lacroix, vice-présidente à la recherche, ont rencontré, au nom de la Coalition, le Dr Alain Poirier, directeur du département de la santé publique et le Dr Fortin, dentiste en chef de la santé publique, en présence d'observateurs du ministère de l'environnement. Lors de cette rencontre, nous avons demandé l'arrêt de la fluoruration et on nous a répondu que la décision appartenait à chacune des municipalités et que l'objectif demeurerait la fluoruration de 50% des municipalités en 2012. Nous avons alors spécifié que la santé publique retrouverait *Eau Secours!* sur le terrain, dans chacune des municipalités, et que nous aurions préféré une position claire du gouvernement provincial, parce que les élus municipaux n'ont pas les connaissances ni les compétences pour se prononcer sur le sujet.

Au-delà des considérations scientifiques dont les conclusions nous semblent évidentes, la décision ultime de mettre un terme à la fluoruration de l'eau potable est de nature politique. À notre grand plaisir, nous constatons que le programme officiel du PQ « Agir en toute liberté », à l'article 5.6 t) « La protection de l'eau », mentionne textuellement : « ***Modifier la loi pour interdire la fluoruration de l'eau potable*** » (réf. Annexe 26 Article du programme du PQ). De plus, dans le cadre de la campagne électorale du 4 septembre dernier, des groupes environnementaux, dont la Coalition Eau Secours!, ont demandé aux différents partis politiques de répondre à un questionnaire de façon à enregistrer leurs engagements sur différents sujets touchant l'écologie. Dans le cadre de cet exercice, on peut lire qu'un gouvernement du Parti Québécois s'engage à « ***interdire la fluoruration de l'eau potable*** » (réf. Annexe 27 Bilan des engagements élections 2012, Annexe 28 Engagements du PQ) <http://www.rqge.qc.ca/sites/www.rqge.qc.ca/files/QC2012-Analyse-Coalition-environnement-2.pdf>. Tout nous porte à espérer que, maintenant au pouvoir, le Parti Québécois respectera son engagement de cesser la fluoruration de l'eau potable. Le gouvernement a le pouvoir de décréter un moratoire sur la fluoruration, le temps de rédiger la loi dont il fait état dans ses engagements électoraux.

### **La contestation s'accroît**



Outre les municipalités où la contestation citoyenne est établie et menée par un comité organisé et actif (Richmond, Trois-Rivières, Mont-Joli et Châteauguay), nous recevons des signaux et des demandes de support de plusieurs autres municipalités, qui témoignent du fait que les inquiétudes vont en s'accroissant (La Prairie, Lévis, St-Georges-de-Beauce). Le vrai débat à l'échelle nationale doit absolument se faire car, dès que les citoyen(ne)s sont adéquatement informés, ils réagissent et agissent pour faire valoir leurs droits fondamentaux à refuser une médication qu'ils jugent impropre à leurs besoins et dangereuse pour leur santé.

Dans le cadre des actions qui ont amené le « Regroupement des citoyens et citoyennes pour une eau saine à Richmond » à initier la pétition demandant la présente commission parlementaire, soixante-dix municipalités, celle d'Amqui en tête, ont voté une résolution appuyant la démarche entreprise par le comité de Richmond. Ce geste concret et éloquent de 70 municipalités regroupant 122 254 citoyens et citoyennes doit être reçu comme une fin de non-recevoir très claire de la fluoration (réf Annexe 29 Liste des 70 municipalités, Annexe 30, 31 Deux exemples de résolutions).

La contestation ne date donc pas d'hier et rien ne laisse penser qu'elle diminuera, bien au contraire. Il n'est donc pas judicieux que le MSSS, par l'entremise de son agence de Santé publique, persiste dans son objectif de fluorer 50 % des municipalités à coup de subventions. L'annexe 32 présente la situation de la fluoration, tant québécoise que canadienne, et illustre à quel point la fluoration de l'eau potable est un sujet litigieux au Québec.

### **La fluoration, un dossier d'envergure internationale**

La fluoration de l'eau potable suscite la controverse à l'échelle mondiale depuis le début de son utilisation comme méthode de prévention de la carie dentaire. La seule issue à cette contestation est l'abolition pure et simple de cette méthode de traitement douteuse. Nous croyons donc important ici de donner un portrait succinct mais significatif de tous ceux, groupes, experts scientifiques, organismes, ou même pays, réfutent et refusent d'accepter que l'eau potable soit fluorée.

Au sein de gros organismes comme l'OMS, on note de sérieuses réserves. au sujet de l'efficacité de la fluoration (réf. Annexe 33 L'OMS et la fluoration). Dans le cas de l'Europe, de nombreux pays ont rejeté et interdit la fluoration par une déclaration officielle. (réf. Annexe 34 Déclaration officielles sur la fluoration, par les fonctionnaires de plusieurs pays européens). De très nombreux experts scientifiques des quatre coins du monde ont aussi fait des études et publié de nombreux rapports, essais, mémoires, affidavits et thèses pour défendre et prouver la position de l'élimination de la fluoration (réf. Annexe 35 Liste des experts scientifiques).

### **Conclusion**

Notre expérience nous indique qu'au Québec la population, lorsqu'elle est informée, rejette la fluoruration comme moyen de prévenir la carie dentaire ; elle conteste les tentatives faites pour lui imposer cette mesure et réclame la liberté de choix.

Le nombre de municipalités ayant abandonné cette pratique ou qui sont en lutte pour qu'elle cesse est en croissance. Dans la mouvance de la pétition qui a permis cette commission parlementaire, 70 municipalités ont voté une résolution demandant l'interdiction de la fluoruration.

Laisser le choix de l'implantation de la fluoruration aux élus municipaux est un manque de courage politique. La décision des municipalités est alors souvent économique et basée sur l'attrait des subventions offertes pour remettre à niveau les installations de filtration. Les élus municipaux ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour prendre ces décisions et administrer un produit aussi dangereux. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités en déposant une loi claire et interdire la fluoruration de l'eau potable pour éviter les conflits locaux, sources de tensions inutiles dans les municipalités du Québec.

### **Recommandations**

- Que le gouvernement interdise la fluoruration;
- Que le gouvernement décrète dès maintenant un moratoire complet de la fluoruration de l'eau potable sur son territoire ;
- Que, par mesure d'équité, il renonce à demander un remboursement aux municipalités qui, de bonne foi, ont signé une entente ;
- Que l'argent économisé par l'arrêt de la fluoruration soit investi dans l'information, la formation et la sensibilisation à une saine hygiène buccale et alimentaire.